



DIRECTION
DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU

PÔLE D'ÉVALUATION
DE LA JUSTICE CIVILE

STATISTIQUE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

Situation au 1^{er} janvier 2016

STATISTIQUE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

Situation au 1^{er} janvier 2016

TABLE DES MATIERES

RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS	3
AVERTISSEMENT	5
1. NOMBRE D'AVOCATS AU 1^{er} JANVIER 2016	10
1.1 Les avocats inscrits au barreau.....	10
1.2 Nombre d'avocats pour 100 000 habitants.....	11
1.3 Proportion de femmes.....	13
1.4 Les avocats : une population plus jeune que les autres professions judiciaires et juridiques réglementées	16
1.5 Evolution 2006-2016 du nombre d'avocats.....	17
1.6 Les avocats honoraires.....	19
2. LES MODES D'EXERCICE	20
3. LES GROUPEMENTS D'EXERCICE	27
4. LES SOCIETES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE	30
5. LES MENTIONS DE SPECIALISATION	31
6. LES AVOCATS ETRANGERS	33
6.1 La répartition géographique des avocats étrangers.....	33
6.2 Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français.	34
6.3 Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine.....	37
7. LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER	37
8. LES BUREAUX SECONDAIRES	39
<i>ANNEXE 1 : Tableaux statistiques</i>	40
<i>ANNEXE 2 : Source statistique</i>	100
<i>ANNEXE 3 : Questionnaire 2016</i>	102

RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS

□ **NOMBRE D'AVOCATS**

Au 1^{er} janvier 2016, **63 923** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national contre 45 818 dix ans plus tôt (+39,5%). Avec 26 792 avocats, le barreau de Paris concentre à lui seul 42% de l'effectif total.

La profession d'avocat poursuit sa féminisation. En 2009, la proportion de femmes dépasse pour la première fois celle des hommes. Elle atteint en 2016, 55,1% contre 48,7% dix ans auparavant.

□ **LES MODES D'EXERCICE**

En 2016, plus d'un tiers des avocats exercent à titre individuel (36%). 59% se partagent de manière égale entre ceux exerçant en qualité d'associé et ceux exerçant en qualité de collaborateur. Les salariés représentent 5%.

Le profil du barreau de Paris est différent puisque la majorité des avocats exercent en qualité de collaborateurs (40,4%). Dans les autres barreaux, cette proportion n'atteint que 21,8% en moyenne.

□ **LES GROUPEMENTS D'EXERCICE**

Au 1^{er} janvier 2016, on compte 8 440 groupements d'exercice, contre 5 124 en 2006. Les sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL, y compris SELEURL) arrivent en première position avec 51,6% des groupements, suivies par les sociétés civiles professionnelles (SCP) – 28% - et les associations - 13% -.

Cette répartition s'est beaucoup modifiée au cours de la dernière décennie. Le nombre de SELARL a été multiplié par 2,1 étant passé de 1 718 à 3 545 entre les années 2006 et 2016, tandis que celui des SCP est resté stable – autour de 2 300 -

□ **LES MENTIONS DE SPECIALISATION**

L'arrêté du 28 décembre 2011 a fixé la nouvelle liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat.

Au 1^{er} janvier 2016, 8 466 mentions de spécialisation ont été recensées au niveau national. Plus de la moitié des mentions sont concentrées sur cinq mentions. Le droit du travail arrive en première position, représentant 17,1% des mentions, suivi du droit fiscal et douanier (11,2%), du droit des sociétés (10%), du droit de la sécurité sociale (9,2%) et enfin du droit de la famille et des personnes (9%).

□ **LES AVOCATS ETRANGERS**

Au 1^{er} janvier 2016, 2 177 avocats étrangers sont inscrits au tableau de soixante-quatre barreaux, dont plus des trois-quarts à celui de Paris (1 664). Avec 3,3% des avocats étrangers le barreau des Hauts de Seine arrive en seconde position (71).

Parmi les 2 177 avocats étrangers recensés en 2016, 1 106 sont originaires d'un pays de l'Union européenne (51%), pour la plus grande part d'Allemagne (10%) et du Royaume-Uni (9%). Hors Union européenne, les avocats sont principalement originaires d'un pays d'Afrique (27%) et d'Amérique du Nord (9%).

□ **LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER**

Au 1^{er} janvier 2016, 2 485 avocats sont inscrits à la fois à un barreau français et à un barreau étranger. La quasi-totalité d'entre eux sont inscrits au barreau de Paris (95%).

□ **LES BUREAUX SECONDAIRES**

Le nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux a augmenté de 40% entre 2006 et 2016, passant de 867 à 1 210.

AVERTISSEMENT

Les statistiques des barreaux de l'Essonne et de Melun n'ayant pas été transmises en 2016, les statistiques 2015 ont été reprises pour celui de l'Essonne et celles de 2014 pour Melun.

Pour toutes les données d'évolution, les statistiques des barreaux supprimés ont été agrégées à celles de leur barreau de rattachement.

En 2015, les statistiques des barreaux de Saumur, Tulle et Saint-Gaudens ont été réintégrées, suite à la réouverture de ces juridictions, au 1^{er} septembre 2014.

Le nom des barreaux retenu dans les tableaux statistiques de cette étude est celui validé par le CNB dans le cadre de la communication électronique.

Liste de correspondance de noms des barreaux

Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
ABBEVILLE	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	AMIENS		
AGEN	AGEN			
AIX-en-PROVENCE	AIX-en-PROVENCE			
AJACCIO	AJACCIO			
ALBERTVILLE	ALBERTVILLE			
ALBI	ALBI			
ALENCON	ALENCON			
ALES	ALES			
AMIENS	AMIENS			
ANGERS	ANGERS			
ANGOULEME	CHARENTE			
ANNECY	ANNECY			
ARGENTAN	ARGENTAN			
ARRAS	ARRAS			
AUCH	AUCH		GERS	
AURILLAC	AURILLAC			
AUXERRE	AUXERRE			
AVESNES-sur-HELPE	AVESNES-sur-HELPE			
AVIGNON	AVIGNON			
AVRANCHES	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	COUTANCES		
BASSE-TERRE	GUADELOUPE			
BASTIA	BASTIA			
BAYONNE	BAYONNE			
BEAUVAIS	BEAUVAIS			
BELFORT	BELFORT			
BELLEY	<i>Supprimé à compter du 1/10/2009</i>	AIN		
BERGERAC	BERGERAC			
BERNAY	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	EVREUX		
BESANCON	BESANCON			
BETHUNE	BETHUNE			

Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
EVREUX	EURE		EVREUX	
EVRY	ESSONNE			
FOIX	FOIX		ARIEGE	
FONTAINEBLEAU	FONTAINEBLEAU			
FORT-de-FRANCE	FORT-de-FRANCE		MARTINIQUE	
GAP	HAUTES-ALPES			
GRASSE	GRASSE			
GRENOBLE	GRENOBLE			
GUERET	CREUSE			
<i>GUINGAMP</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>SAINT-BRIEUC</i>		
<i>HAZEBROUCK</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>DUNKERQUE</i>		
LA ROCHELLE	LA ROCHELLE - ROCHEFORT		LA ROCHELLE	
LA ROCHE-sur-YON	LA ROCHE-SUR-YON			
LAON	LAON			
LAVAL	LAVAL			
LE HAVRE	LE HAVRE			
LE MANS	LE MANS			
LE PUY-en-VELAY	LE PUY-en-VELAY		HAUTE LOIRE	
LES SABLES-d'OLONNE	LES SABLES- D'OLONNE			
LIBOURNE	LIBOURNE			
LILLE	LILLE			
LIMOGES	LIMOGES			
LISIEUX	LISIEUX			
LONS-le-SAUNIER	JURA			
LORIENT	LORIENT			
<i>LURE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>HAUTE-SAONE</i>		
LYON	LYON			
MACON	MACON		MACON- CHAROLLES	
<i>MARMANDE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>AGEN</i>		
MARSEILLE	MARSEILLE			
MAYOTTE	MAYOTTE			
MEAUX	MEAUX			
MELUN	MELUN			
MENDE	LOZERE			
METZ	METZ			
MEUSE	MEUSE			
<i>MILLAU</i>	<i>Supprimé à compter du 1/10/2009</i>	<i>AVEYRON</i>		
MONTARGIS	MONTARGIS			
MONTAUBAN	MONTAUBAN		TARN-ET- GARONNE	
MONTBELIARD	MONTBELIARD			
<i>MONTBRISON</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>SAINT-ETIENNE</i>		
MONT-de-MARSAN	MONT-de-MARSAN			
MONTLUCON	MONTLUCON			
MONTPELLIER	MONTPELLIER			
<i>MORLAIX</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>BREST</i>		

Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
MOULINS MULHOUSE NANCY NANTERRE NANTES NARBONNE NEVERS NICE NIMES NIORT NOUMEA (TPI) ORLEANS PAPEETE (TPI) PARIS PAU PERIGUEUX	MOULINS MULHOUSE NANCY HAUTS DE SEINE NANTES NARBONNE NEVERS NICE NIMES NIORT - BRESSUIRE NOUMEA ORLEANS PAPEETE PARIS PAU PERIGUEUX		DEUX-SEVRES NOUVELLE CALEDONIE POLYNESIE	
<i>PERONNE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/07/2010</i>	AMIENS		
PERPIGNAN POITIERS PONTOISE PRIVAS QUIMPER REIMS RENNES	PYRENEES ORIENTALES POITIERS VAL D'OISE ARDECHE QUIMPER REIMS RENNES			
<i>RIOM</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	CLERMONT- FERRAND		
ROANNE <i>ROCHEFORT</i>	ROANNE <i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	LA ROCHELLE		
RODEZ ROUEN SAINT-BRIEUC SAINT-DENIS REUNION	AVEYRON ROUEN SAINT-BRIEUC SAINT-DENIS REUNION			
<i>SAINT-DIE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	EPINAL		
SAINTES SAINT-ETIENNE <i>SAINT-GAUDENS</i>	SAINTES SAINT-ETIENNE <i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	TOULOUSE		SAINT- GAUDENS
SAINT-MALO SAINT-NAZAIRE SAINT-OMER SAINT-PIERRE (REUNION) SAINT-QUENTIN SARREGUEMINES <i>SAUMUR</i>	SAINT-MALO - DINAN SAINT-NAZAIRE SAINT-OMER SAINT-PIERRE REUNION SAINT-QUENTIN SARREGUEMINES <i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>		SAINT-MALO	SAUMUR
SAVERNE SENLIS	SAVERNE SENLIS			

Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
SENS SOISSONS STRASBOURG TARASCON TARBES THONVILLE THONON-les-BAINS TOULON TOULOUSE TOURS TROYES	SENS SOISSONS STRASBOURG TARASCON TARBES THONVILLE THONON-les-BAINS TOULON TOULOUSE TOURS AUBE			
<i>TULLE-USSEL</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>CORREZE</i>		TULLE
VALENCE VALENCIENNES VANNES VERSAILLES VESOUL VIENNE VILLEFRANCHE-sur- SAONE	VALENCE VALENCIENNES VANNES VERSAILLES HAUTE-SAONE VIENNE VILLEFRANCHE-sur- SAONE			

Au 1^{er} janvier 2016, **63 923** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national.

1. NOMBRE D'AVOCATS AU 1^{er} JANVIER 2016

1.1 Les avocats inscrits au barreau

- **Trois barreaux concentrent la moitié des avocats**

Les deux tiers des avocats sont répartis sur douze barreaux. Avec près de 27 000 avocats, le barreau de Paris concentre à lui seul 42% de l'effectif total. Les trois barreaux suivants (Lyon, Hauts de Seine et Marseille) totalisent 7 007 avocats (11%). Cet effectif, très inférieur à celui du barreau de Paris, témoigne de l'importance du poids de ce dernier dans l'ensemble - **Tableau 1** -.

Tableau 1
Nombre total d'avocats inscrits au barreau
Douze barreaux concentrent les deux tiers des avocats

Barreau	Nombre total d'avocats au 1 ^{er} janvier 2016	%	Cumul
TOTAL	63 923	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	26 792	41,9	41,9
LYON	2 940	4,6	46,5
HAUTS DE SEINE	2 073	3,2	49,8
MARSEILLE	1 994	3,1	52,9
BORDEAUX	1 430	2,2	55,1
TOULOUSE	1 424	2,2	57,3
LILLE	1 177	1,8	59,2
MONTPELLIER	1 043	1,6	60,8
NICE	1 035	1,6	62,4
NANTES	956	1,5	63,9
STRASBOURG	899	1,4	65,3
AIX-en-PROVENCE	780	1,2	66,6

Les statistiques détaillées sur le nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A1).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

- **Une majorité de barreaux de petite taille**

Dans plus de la moitié des barreaux, le nombre d'avocats est inférieur à cent (88 barreaux) et dans seulement dix-huit barreaux, il est supérieur à cinq cents. Les écarts de taille sont considérables variant de 26 792 pour le barreau de Paris à 16 pour ceux de Saint-Gaudens et de la Lozère - **Tableau 2** -.

Tableau 2
Répartition des barreaux selon leur taille au 1^{er} janvier 2016

Taille des barreaux (nombre d'avocats)	Nombre de barreaux	%	Cumul
TOTAL	164	100,0	
Moins de 50	37	22,6	22,6
De 50 à 99	51	31,1	53,7
De 100 à 249	37	22,6	76,2
De 250 à 499	21	12,8	89,0
De 500 à 999	9	5,5	94,5
De 1 000 à 2 940	8	4,9	99,4
26 792 (PARIS)	1	0,6	100,0

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

1.2 Nombre d'avocats pour 100 000 habitants

Le taux d'avocats par habitant a été calculé en rapportant le nombre d'avocats au 1^{er} janvier 2016 à la population totale recensée en 2013¹.

Au niveau national, on compte 94,4 avocats pour 100 000 habitants en moyenne, mais ce taux varie beaucoup d'un barreau à l'autre. Les valeurs extrêmes concernent les barreaux de Paris et de Briey où l'on relève respectivement des taux de 1 189 et 10 pour 100 000 - **Figure 1** -.

Sur l'ensemble des barreaux français, treize seulement présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale. Ils sont situés pour sept d'entre eux dans le sud de la France, deux en région parisienne (Barreaux de Paris et des Hauts de Seine), enfin il s'agit pour les quatre derniers des barreaux de Lyon, Strasbourg, Nantes et Lille- **Tableau 3** -.

¹ Source : INSEE, recensement de la population 2013. Pour Papeete et Mayotte, recensement 2007.

Figure 1 - Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par barreau (2016)

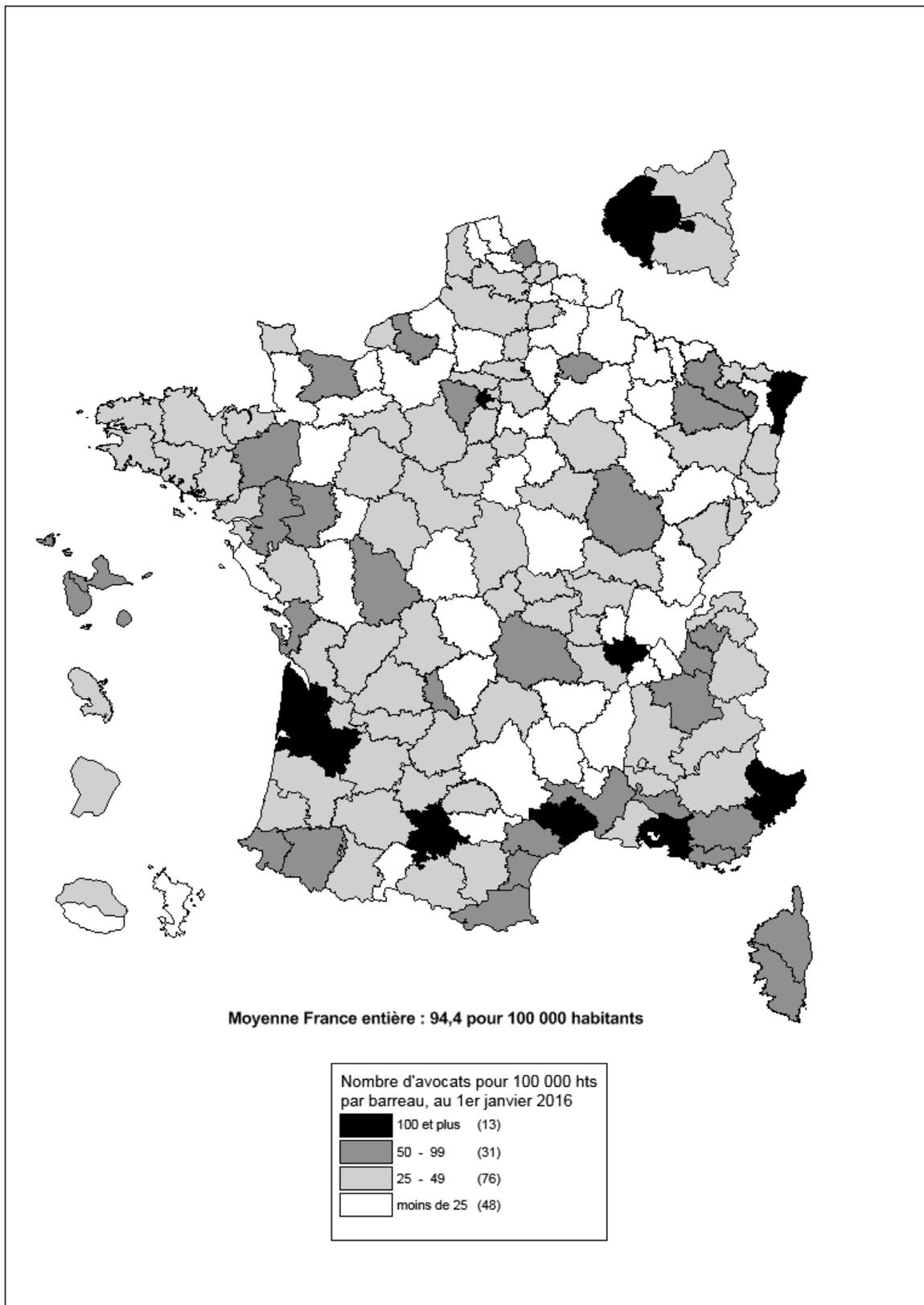


Tableau 3
Taux d'avocat pour 100 000 habitants dans les treize barreaux où ces taux sont supérieurs à la moyenne nationale

Barreau	Population 2013	Nombre d'avocats au 1 ^{er} janvier 2016	Taux pour 100 000 habitants
TOTAL FRANCE ENTIERE	67 733 869	63 923	94,4
France métropolitaine	65 150 101	62 859	96,5
<i>dont :</i>			
PARIS	2 254 262	26 792	1 188,5
NICE	527 255	1 035	196,3
MARSEILLE	1 066 001	1 994	187,1
LYON	1 605 229	2 940	183,2
MONTPELLIER	796 382	1 043	131,0
HAUTS DE SEINE	1 611 290	2 073	128,7
TOULOUSE	1 225 769	1 424	116,2
STRASBOURG	821 173	899	109,5
BORDEAUX	1 316 099	1 430	108,7
GRASSE	569 486	605	106,2
AIX-en-PROVENCE	750 128	780	104,0
NANTES	992 952	956	96,3
LILLE	1 245 435	1 177	94,5

Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 tableau A2a et par département tableau A2b.

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-" et I.N.S.E.E, recensement de la population 2013 et 2007.

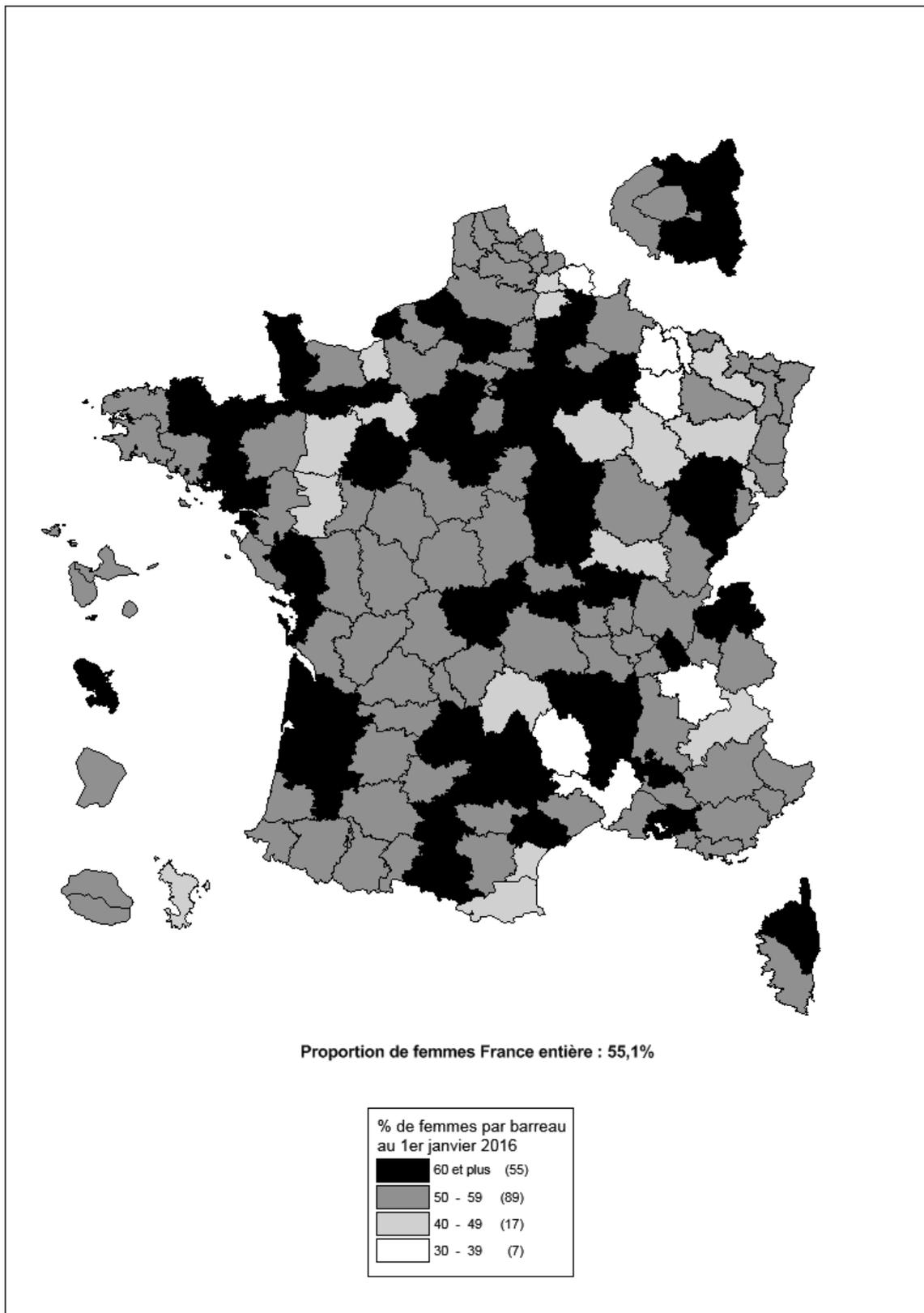
Dans la moitié des barreaux, le taux d'avocat par habitant atteint 31 pour 100 000 et dans les trois quarts d'entre eux, il se situe autour de 49 pour 100 000. Les taux les plus faibles sont observés devant les barreaux de Briey (10), de la Meuse (13) et de Montargis (14).

1.3 Proportion de femmes

Au 1^{er} janvier 2016, les femmes représentent 55% de l'ensemble des avocats (35 212 contre 28 711 hommes). Cette proportion varie notablement d'un barreau à l'autre. Parmi les douze plus grands barreaux, elle atteint un maximum à Aix-en-Provence avec 60,3% (470 femmes pour 780 avocats), et un minimum devant le barreau de Nice avec 50,5% (523 femmes pour 1 035 avocats).

Le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes dans cent trente-sept barreaux, soit 84% d'entre eux - **Figure 2** -. La proportion de femmes est indépendante de la taille des barreaux. En effet, certains barreaux de petite taille comptent une majorité de femmes ; c'est le cas par exemple du barreau de Mont-de-Marsan dans lequel cette proportion atteint un maximum : 72,3% (47 femmes pour 65 avocats). A l'inverse, d'autres barreaux comptent une faible proportion de femmes, tel que celui de la Meuse où elles ne représentent que 32%.

Figure 2 - Proportion de femmes par barreau (%)
(2016)



Les deux tiers des avocates se répartissent sur treize barreaux dont 41% se situent dans le seul barreau de Paris -**Tableau 4** -.

Tableau 4
Nombre et proportion de femmes par barreau
Treize barreaux concentrent les deux tiers des femmes

Barreau	Nombre total d'avocats	Nombre de femmes			Proportion de femmes (%)
		Nombre	%	Cumul	
TOTAL	63 923	35 212	100,0		55,1
<i>dont :</i>					
PARIS	26 792	14 328	40,7	40,7	53,5
LYON	2 940	1 644	4,7	45,4	55,9
HAUTS DE SEINE	2 073	1 139	3,2	48,6	54,9
MARSEILLE	1 994	1 068	3,0	51,6	53,6
BORDEAUX	1 430	858	2,4	54,1	60,0
TOULOUSE	1 424	857	2,4	56,5	60,2
LILLE	1 177	630	1,8	58,3	53,5
MONTPELLIER	1 043	610	1,7	60,0	58,5
NANTES	956	527	1,5	61,5	55,1
NICE	1 035	523	1,5	63,0	50,5
VERSAILLES	753	507	1,4	64,4	67,3
STRASBOURG	899	503	1,4	65,9	56,0
AIX-en-PROVENCE	780	470	1,3	67,2	60,3

Les statistiques détaillées sur la proportion de femmes par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A3).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

Comparée aux autres professions judiciaires et juridiques réglementées, la profession d'avocat est la seule qui compte une majorité de femmes. En effet, au 1^{er} janvier 2016, la proportion de femmes des autres professions varie de 36,1% pour les greffiers des tribunaux de commerce à 21,4% pour les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Pour les autres, cette proportion atteint 34,6% pour les notaires, 32,2% pour les huissiers de justice et 23% pour les commissaires-priseurs judiciaires² - **Tableau 5** -.

² Source : Ministère de la justice, DACS-PEJC, PEPS – statistiques au 1^{er} janvier 2016 -.

1.4 Les avocats : une population plus jeune que les autres professions judiciaires et juridiques réglementées

En moyenne, les avocats en exercice ont 43,6 ans (46,8 ans pour les hommes et 41 ans pour les femmes). Comparée aux officiers publics et ministériels, la profession d'avocat est plus jeune. En effet, les notaires et les huissiers, pourtant les plus jeunes parmi les officiers publics et ministériels, ont en moyenne 49,5 ans, soit 5,9 ans de plus que les avocats. Les greffiers des tribunaux de commerce et les commissaires-priseurs judiciaires ont pour leur part un âge moyen intermédiaire – respectivement de 53 ans et 53,3 ans-. Enfin, les plus âgés sont les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, avec un âge moyen de 54,4 ans - **Tableau 5** -.

Tableau 5
Nombre et âge moyen des avocats et des officiers publics et ministériels
- % de femmes -

Professions	Nombre	% de femmes	Age moyen		
			Total	Hommes	Femmes
Avocats*	63 923	55,1	43,6	46,8	41,0
Ensemble des OPM**	14 017	33,6	49,7	51,3	46,6
Notaires	9 968	34,6	49,5	51,0	46,7
Huissiers de justice	3 294	32,2	49,5	51,3	45,7
Commissaires-priseurs judiciaires	413	23,0	53,3	54,3	50,3
Greffiers des tribunaux de commerce	230	36,1	53,0	53,9	51,5
Avocats aux Conseils	112	21,4	54,4	55,0	52,7

Sources : *Pour l'âge moyen : CNBF- Rapport d'activité 2013 (Statistiques au 31 décembre 2013), **Ministère de la justice, DACS-PEJC, PEPS – statistiques au 1er janvier 2016

Dans l'ensemble des professions judiciaires et juridiques réglementées, les femmes sont plus jeunes que les hommes, de 5,8 ans pour les avocats et de 4,7 ans pour les OPM.

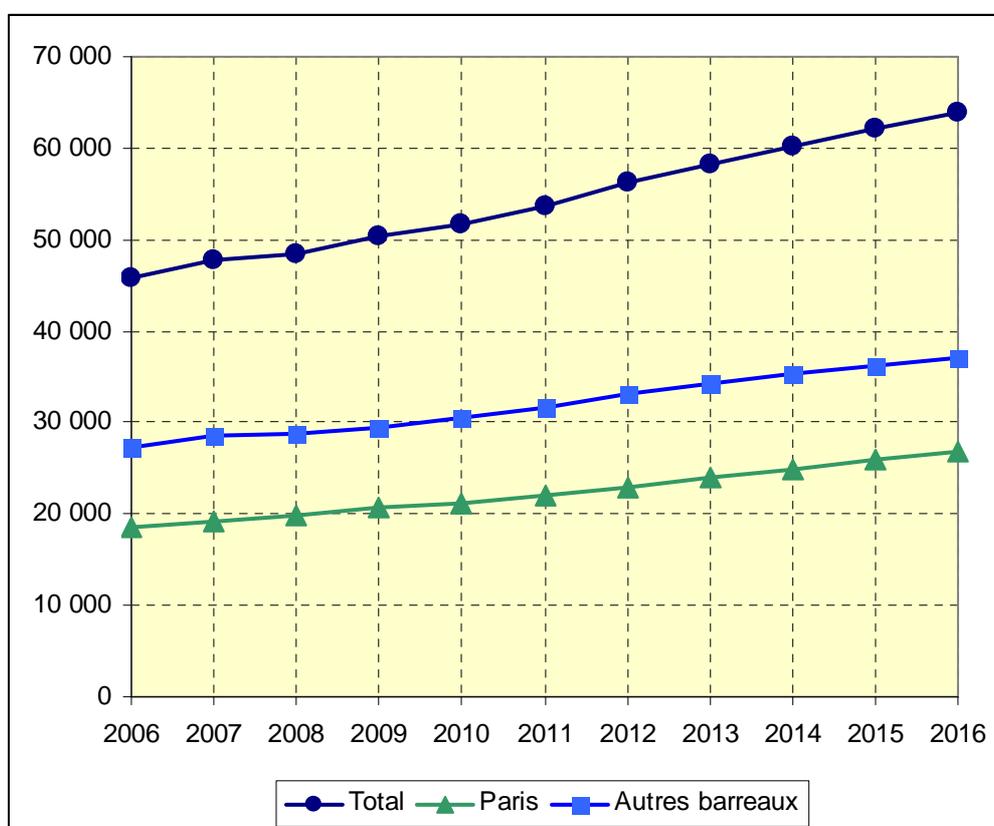
1.5 Evolution 2006-2016 du nombre d'avocats

Entre 2006 et 2016, la population totale des avocats s'est accrue de 39,5%, passant de 45 818 à 63 923 - **Figure 3** -.

Les effectifs ont augmenté dans 157 barreaux, ils ont diminué dans trois autres et sont restés stables dans les quatre derniers.

Le barreau de Paris a largement contribué à l'augmentation de l'effectif total. En effet, sur les 18 105 avocats supplémentaires recensés sur l'ensemble du territoire, 8 331 sont inscrits au barreau de Paris. Il contribue ainsi à la hausse totale enregistrée entre 2006 et 2016, à hauteur de 46%. Avec 966 avocats de plus, le barreau de Lyon n'y contribue qu'à hauteur de 5% - **Tableau 6** -.

Figure 3
Evolution du nombre d'avocats entre 2006 et 2016



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat – situation au 1er janvier 2016-"

Les effectifs des douze plus grands barreaux ont tous augmenté entre 2006 et 2016. L'accroissement relatif le plus important concerne le barreau de Nantes qui compte 414 avocats supplémentaires (+76,4%), suivi par celui de Bordeaux (+55,8%). - **voir annexe 1, tableau A4** -.

Enfin, c'est essentiellement devant les barreaux de petite taille que les variations sont les plus marquées. La plus forte augmentation concerne le barreau de La Guyane (+90%) étant passé de 40 à 76 avocats.

Tableau 6
Nombre d'avocats supplémentaires et contribution à la hausse totale
enregistrée entre 2006 et 2016

Barreau	Nombre d'avocats supplémentaires	Contribution à la hausse (%)
TOTAL	18 105	100,0
<i>dont :</i>		
PARIS	8 331	46,0
LYON	966	5,3
MARSEILLE	554	3,1
BORDEAUX	512	2,8
LILLE	421	2,3
TOULOUSE	421	2,3
NANTES	414	2,3
HAUTS DE SEINE	394	2,2
MONTPELLIER	333	1,8
RENNES	287	1,6
STRASBOURG	255	1,4
AIX-en-PROVENCE	242	1,3
NICE	218	1,2
VERSAILLES	187	1,0
SEINE-SAINT-DENIS	177	1,0
GRENOBLE	136	0,8
GRASSE	126	0,7
TOULON	125	0,7
ROUEN	116	0,6
VAL DE MARNE	112	0,6
NIMES	108	0,6
VAL D'OISE	104	0,6
GUADELOUPE	103	0,6
CLERMONT-FERRAND	101	0,6

Les vingt-trois barreaux présentés dans ce tableau sont ceux dont le nombre d'avocats supplémentaires enregistré entre 2006 et 2016 dépasse 100.

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

- **Une augmentation plus sensible pour les femmes**

Au niveau national, l'augmentation du nombre des avocats a été beaucoup plus sensible pour les femmes. En effet, leur nombre a progressé de 58%, contre 22% pour les hommes - **Tableau 7** -. Elles ont ainsi contribué à hauteur de 71% à l'augmentation globale relevée entre 2006 et 2016 (12 903 femmes supplémentaires contre 5 202 hommes).

Tableau 7
Evolution du nombre d'avocats inscrits au barreau
selon le sexe entre 2006 et 2016
Variation 2006-2016 (%)

Sexe	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2006-2016 (%)
TOTAL	45 818	53 744	56 176	58 224	60 223	62 073	63 923	39,5
HOMMES	23 509	25 838	26 595	27 204	27 692	28 301	28 711	22,1
FEMMES	22 309	27 906	29 581	31 020	32 531	33 772	35 212	57,8

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

1.6 Les avocats honoraires

Au 1^{er} janvier 2016, 5 342 avocats honoraires ont été recensés sur l'ensemble du territoire. Le barreau de Paris en regroupe à lui seul 29% (1 535) et la moitié se répartissent sur dix barreaux (*voir annexe 1, tableau A5*). Soixante-sept barreaux recensent moins de dix avocats honoraires et deux n'en comptent aucun.

Près de sept avocats honoraires sur dix sont des hommes. Parmi les dix barreaux qui regroupent la moitié des avocats honoraires, c'est dans celui de Versailles que la proportion de femmes est la plus élevée (43,5%) et dans celui de Montpellier qu'elle est la plus faible (19,5%) – **Tableau 8** -.

Tableau 8
Nombre d'avocats honoraires selon le sexe et proportion de femmes (%)
Dix barreaux regroupent la moitié des avocats honoraires

Barreau	Nombre d'avocats honoraires			% de femmes
	TOTAL	Hommes	Femmes	
TOTAL	5 342	3 649	1 693	31,7
<i>dont :</i>				
PARIS	1535	940	595	38,8
LYON	215	158	57	26,5
MARSEILLE	170	120	50	29,4
BORDEAUX	146	85	61	41,8
HAUTS DE SEINE	137	87	50	36,5
NICE	128	79	49	38,3
TOULOUSE	108	72	36	33,3
VERSAILLES	92	52	40	43,5
LILLE	87	70	17	19,5
MONTPELLIER	87	63	24	27,6

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

En 2016, on dénombre 1 877 avocats honoraires de plus qu'en 2006, soit une augmentation de 54% (41% pour les hommes et 93% pour les femmes).

2. LES MODES D'EXERCICE

Les avocats peuvent exercer leur profession soit à *titre individuel*, soit au sein d'une *association ou d'une société*. Ils peuvent être employés *en qualité de salarié* ou de *collaborateur libéral* d'un avocat ou d'une société d'avocat.

- **La majorité des avocats exercent à titre individuel**

En 2016, sur les 63 923 avocats, 36,1% exercent à titre individuel, 29,6% en qualité d'associé, 29,6% en qualité de collaborateur, enfin 4,6% en qualité de salarié.

Entre 2006 et 2016, les différents modes d'exercice ont connu des variations plus ou moins importantes. C'est le mode d'exercice à titre individuel qui a connu la plus forte augmentation (+48%), suivi de l'exercice en qualité d'associé (+43%). L'exercice en qualité de salarié a connu une baisse entre ces deux dates (-4,3%) - **Tableau 9** -.

Tableau 9 - FRANCE ENTIERE -
Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice
Variation 2006-2016 (%)

Mode d'exercice	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2006-2016 (%)
TOTAL France entière	45 818	53 744	56 176	58 224	60 223	62 073	63 923	39,5
A titre individuel	15 621	19 837	20 476	21 255	21 771	22 513	23 096	47,9
En qualité d'associé	13 276	15 276	16 517	17 260	17 677	18 359	18 943	42,7
En qualité de collaborateur	13 819	15 488	16 164	16 765	17 599	18 263	18 915	36,9
En qualité de salarié	3 102	3 143	3 019	2 944	3 176	2 938	2 969	-4,3

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

En 2016, les avocats exerçant à titre individuel restent les plus nombreux et leur poids a connu de faibles variations au cours de la période 2006-2016, se situant autour de 34-36%.

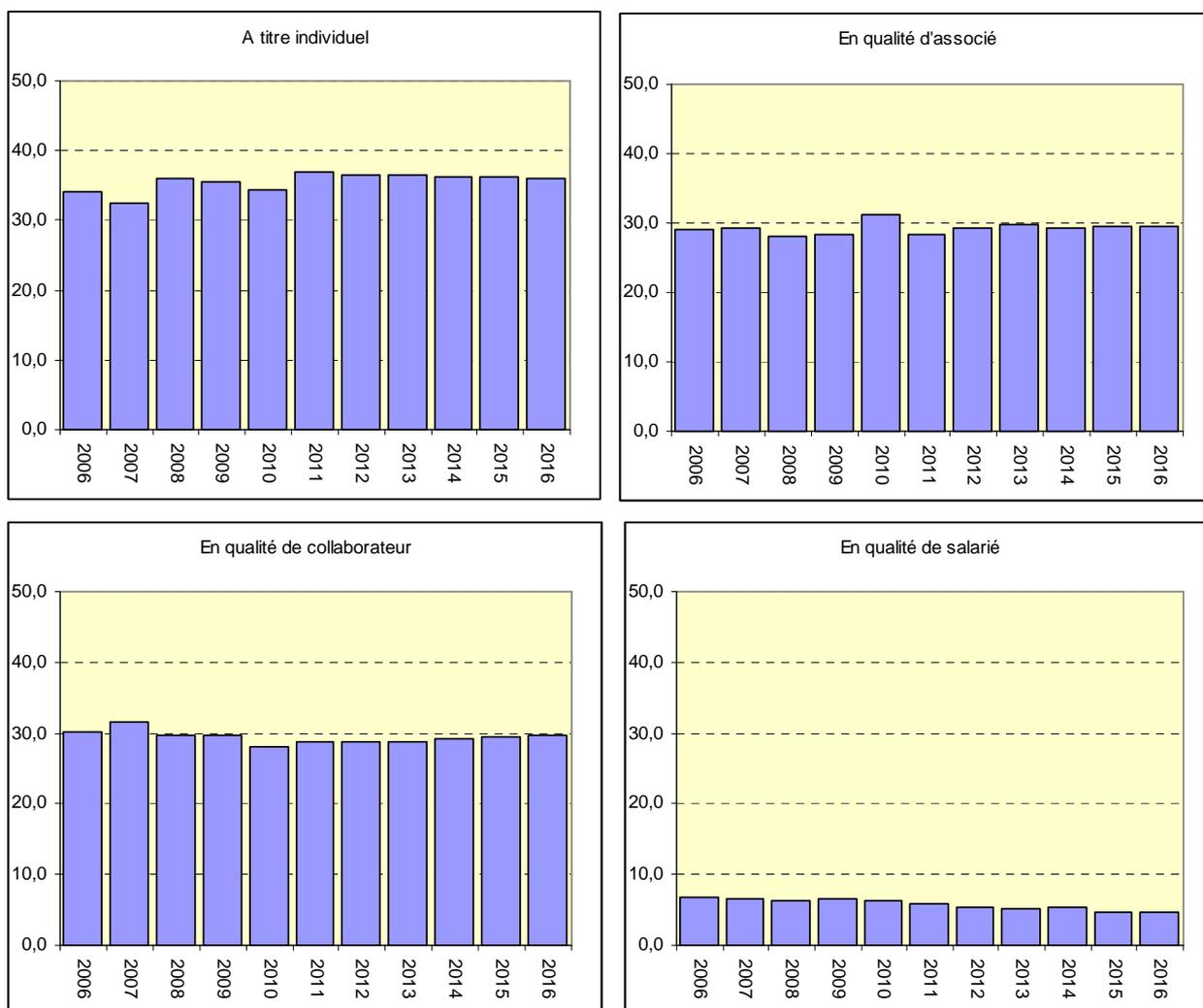
La part des avocats exerçant en qualité d'associé qui arrivait en seconde position jusqu'en 2004 a légèrement diminué à partir de 2005 au profit des avocats exerçant en qualité de collaborateur. Depuis cette date, la part de chacun de ces deux modes d'exercice a toujours été très proche (autour de 30%). Enfin, l'exercice en qualité de salarié est resté plus rare. Sa part oscille autour de 5% ces cinq dernières années - **Tableau 10 et Figure 4** -.

**Tableau 10 - FRANCE ENTIERE -
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL France entière	100,0						
A titre individuel	34,1	36,9	36,4	36,5	36,2	36,3	36,1
En qualité d'associé	29,0	28,4	29,4	29,6	29,4	29,6	29,6
En qualité de collaborateur	30,2	28,8	28,8	28,8	29,2	29,4	29,6
En qualité de salarié	6,8	5,8	5,4	5,1	5,3	4,7	4,6

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

**Figure 4 – FRANCE ENTIERE -
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2006 et 2016**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

Les officiers publics et ministériels exercent pour leur part, très majoritairement en qualité d'associé (dans près des trois quart des cas). En effet, ce mode d'exercice concerne 71% des notaires et 79% des huissiers de justice, pour ne citer que les deux professions les plus représentées.

L'exercice à titre individuel est plus rare, il représente 17% de l'ensemble. C'est dans la profession de commissaires-priseurs judiciaires que sa part est la plus importante (42%). Enfin, comme pour les avocats, les OPM exerçant en qualité de salarié sont plus faiblement représentés (11%)³.

Compte tenu du poids du **barreau de Paris** (qui concentre 42% des avocats), celui-ci a été isolé pour apprécier son évolution propre et la comparer à celle des autres barreaux.

Entre 2006 et 2016, le nombre d'avocats du barreau de Paris a augmenté de 45%. Seul l'exercice en qualité de salarié a baissé (-33%). Ce sont les avocats exerçant à titre individuel qui ont connu la plus forte augmentation (+63%) passant de 5 259 à 8 545, suivis de ceux exerçant en qualité de collaborateur (+43%) – **Tableau 11** -.

Tableau 11 - PARIS -
Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice
Variation 2006-2016 (%)

Mode d'exercice	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2006-2016 (%)
TOTAL Paris	18 461	22 133	22 981	24 065	24 949	25 871	26 792	45,1
En qualité de collaborateur	7 548	9 059	9 283	9 657	10 109	10 406	10 826	43,4
A titre individuel	5 259	7 060	7 374	7 735	7 954	8 312	8 554	62,7
En qualité d'associé	5 160	5 619	5 932	6 341	6 567	6 830	7 080	37,2
En qualité de salarié	494	395	392	332	319	323	332	-32,8

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

En 2016, sur les 26 792 avocats parisiens, 40,4% exercent en qualité de collaborateur, 31,9% à titre individuel, 26,4% en qualité d'associé, enfin 1,2% en qualité de salarié.

Les avocats exerçant en qualité de *collaborateur* restent les plus nombreux devant le barreau de Paris et leur poids a connu une progression régulière au cours de la période 2003-2007, passant de 37% en 2002 à 44% en 2007. Il a légèrement diminué en 2008 (42%) au profit des avocats exerçant à titre individuel⁴ puis à nouveau en 2010, au profit cette fois des avocats exerçant en qualité d'associé. En 2011, la part de l'exercice en qualité d'associé a baissé à nouveau (25%), parallèlement à une augmentation de celle des avocats exerçant à titre individuel (32%). Depuis 2012, la répartition des modes d'exercice s'est stabilisée - **Tableau 12 et Figure 5** -.

³ Source : Ministère de la justice, DACS-PEJC, PEPS – statistiques au 1^{er} janvier 2016 -.

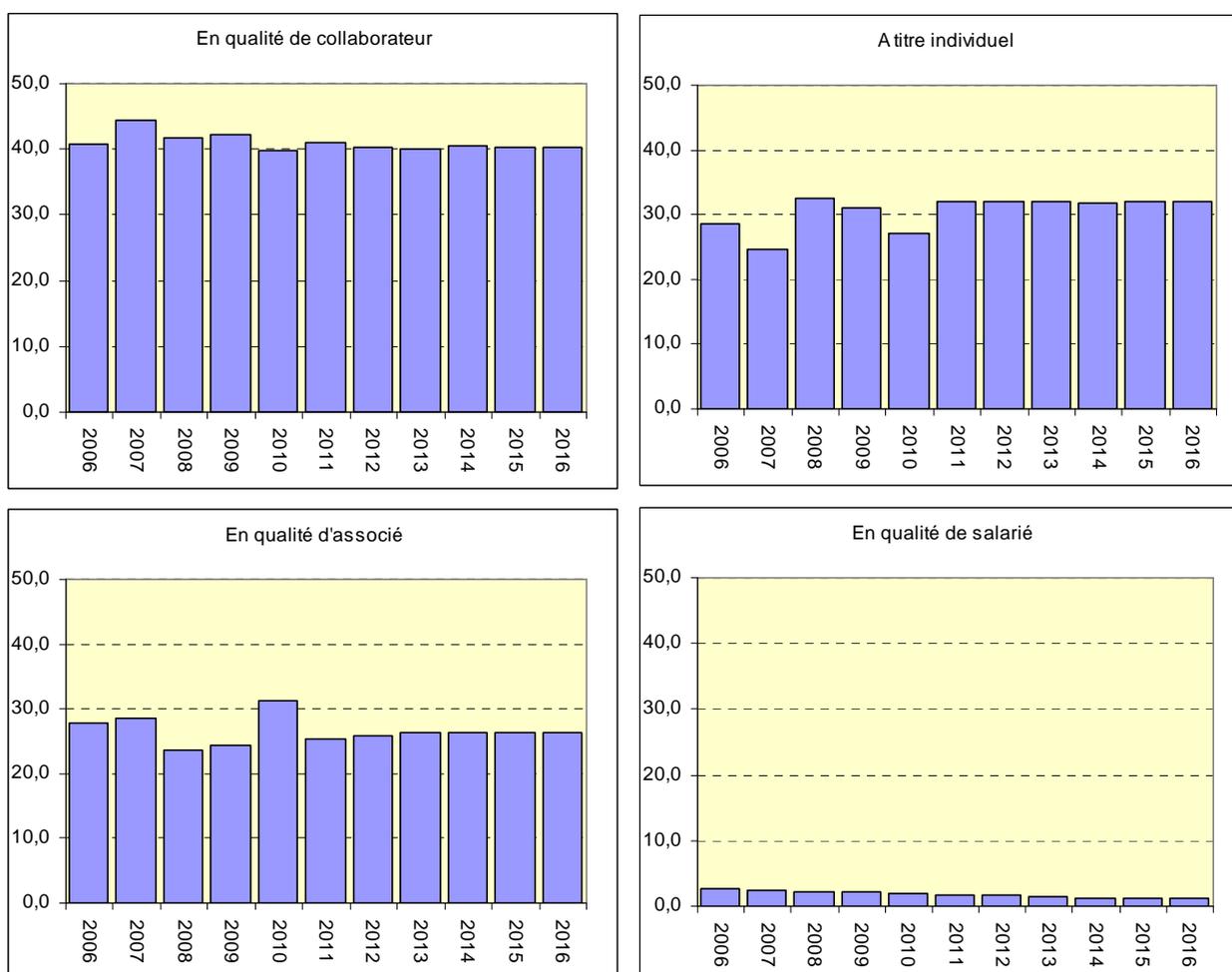
⁴En 2008, la forte augmentation du nombre des avocats exerçant à titre individuel est en grande partie imputable à une modification de la pratique de classement par modes d'exercice des avocats exerçant au sein de groupements de moyens. En effet, jusqu'en 2007, ces derniers étaient comptabilisés dans la catégorie des avocats exerçant « en qualité d'associé ». A partir de 2008, ils ont été classés, à juste titre, dans la catégorie des avocats exerçant « à titre individuel ».

**Tableau 12 - PARIS -
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL Paris	100,0						
En qualité de collaborateur	40,9	40,9	40,4	40,1	40,5	40,2	40,4
A titre individuel	28,5	31,9	32,1	32,1	31,9	32,1	31,9
En qualité d'associé	28,0	25,4	25,8	26,3	26,3	26,4	26,4
En qualité de salarié	2,7	1,8	1,7	1,4	1,3	1,2	1,2

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

**Figure 5 - PARIS -
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2006 et 2016**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

On peut supposer que la prépondérance des collaborateurs au barreau de Paris (qui concentre 57% d'entre eux), s'explique en partie par le fait que ce mode d'exercice, souvent considéré comme une étape permettant aux jeunes avocats d'acquérir une expérience, constitue le mode d'exercice privilégié en début de carrière.

Dans les autres barreaux, entre 2006 et 2016, le nombre d'avocats a augmenté de 36%.

Ce sont les avocats exerçant *en qualité d'associé* qui ont connu l'augmentation la plus forte (+46%), suivis des avocats exerçant à titre individuel (+40%) - **Tableau 13** -.

Tableau 13 - HORS PARIS -
Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice
Variation 2006-2016 (%)

Mode d'exercice	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2006-2016 (%)
TOTAL hors Paris	27 357	31 611	33 195	34 159	35 274	36 202	37 131	35,7
A titre individuel	10 362	12 777	13 102	13 520	13 817	14 201	14 542	40,3
En qualité d'associé	8 116	9 657	10 585	10 919	11 110	11 529	11 863	46,2
En qualité de collaborateur	6 271	6 429	6 881	7 108	7 490	7 857	8 089	29,0
En qualité de salarié	2 608	2 748	2 627	2 612	2 857	2 615	2 637	1,1

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

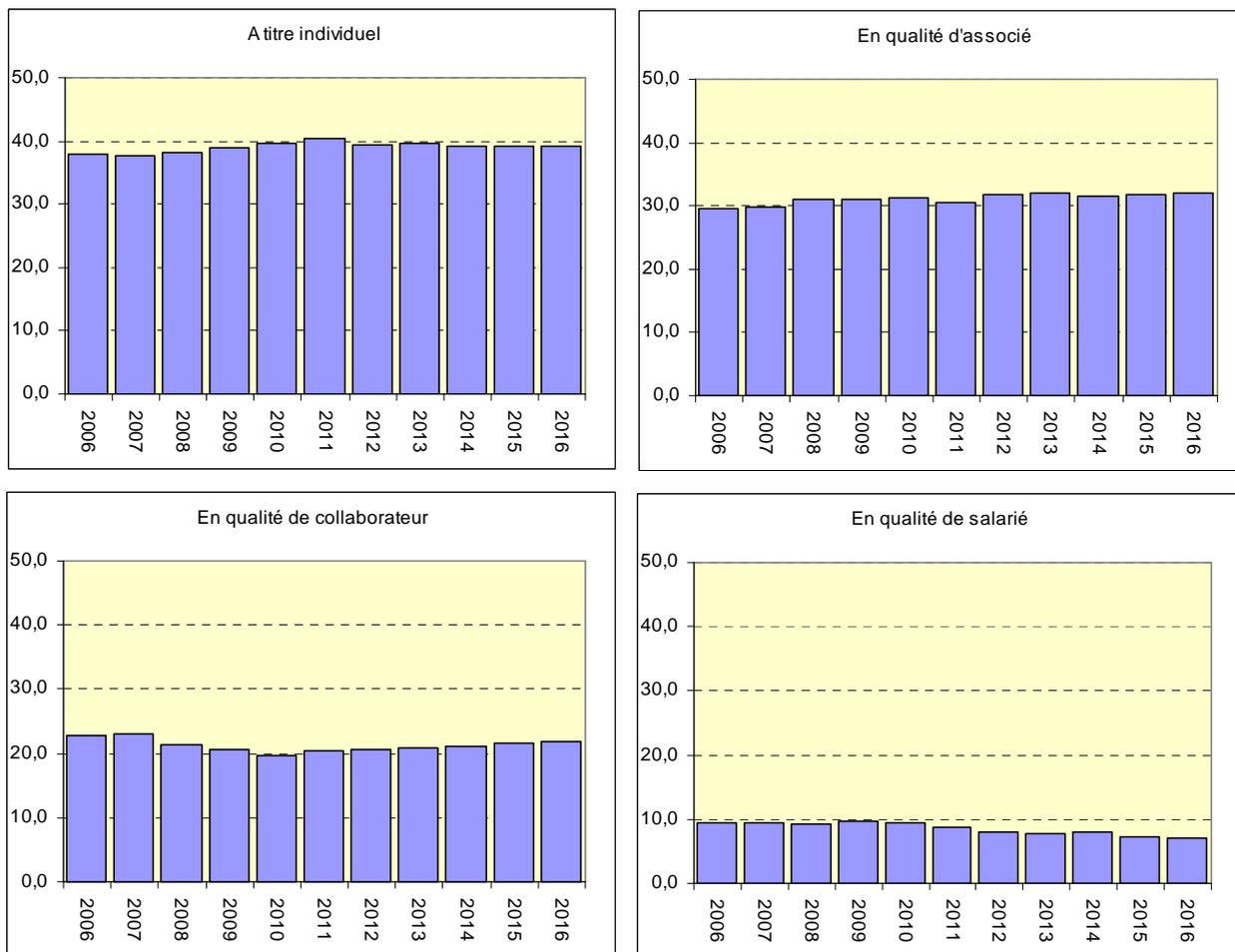
Contrairement au barreau de Paris, la répartition des avocats selon le mode d'exercice est restée relativement stable devant les autres barreaux entre 2006 et 2016. Les avocats exerçant à titre individuel sont toujours majoritaires, ils représentent 39,2% contre 31,9% exerçant en qualité d'associé - **Tableau 14 et Figure 6** -.

Tableau 14 - HORS PARIS -
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)

Mode d'exercice	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL hors Paris	100,0						
A titre individuel	37,9	40,4	39,5	39,6	39,2	39,2	39,2
En qualité d'associé	29,7	30,5	31,9	32,0	31,5	31,8	31,9
En qualité de collaborateur	22,9	20,3	20,7	20,8	21,2	21,7	21,8
En qualité de salarié	9,5	8,7	7,9	7,6	8,1	7,2	7,1

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

**Figure 6 - HORS PARIS -
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2006 et 2016**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

- **Des disparités d'un barreau à l'autre**

La répartition des avocats selon le mode d'exercice diffère sensiblement d'un barreau à l'autre - **Tableau 15** -.

Tableau 15
Répartition des avocats selon le mode d'exercice en 2016 (%)
Dix-huit barreaux comptent plus de 500 avocats

Barreau	TOTAL	Exerçant à titre individuel	Exerçant en qualité d'associé	Exerçant en qualité de collaborateur	Exerçant en qualité de salarié
TOTAL France entière	63 923	36,1	29,6	29,6	4,6
<i>dont :</i>					
PARIS	26 792	31,9	26,4	40,4	1,2
LYON	2 940	26,5	34,8	33,0	5,8
HAUTS DE SEINE	2 073	19,1	18,8	15,4	46,7
MARSEILLE	1 994	47,4	24,2	25,0	3,4
BORDEAUX	1 430	37,1	25,7	29,4	7,8
TOULOUSE	1 424	42,5	25,6	28,9	3,0
LILLE	1 177	40,1	24,6	27,7	7,6
MONTPELLIER	1 043	35,5	28,5	31,7	4,3
NICE	1 035	54,1	22,9	21,2	1,8
NANTES	956	24,7	33,7	29,6	12,0
STRASBOURG	899	42,2	27,0	24,9	5,9
AIX-en-PROVENCE	780	42,4	29,1	27,9	0,5
VERSAILLES	753	54,3	24,0	20,1	1,6
RENNES	752	21,4	40,6	24,1	14,0
GRASSE	605	53,6	26,9	17,4	2,1
GRENOBLE	555	33,3	39,3	22,5	4,9
SEINE-SAINT-DENIS	555	68,8	16,9	14,1	0,2
VAL DE MARNE	552	59,8	19,6	19,4	1,3

Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A6)

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

Une majorité d'avocats exercent à titre individuel dans douze des dix-huit plus grands barreaux. Comme les années précédentes, la répartition par mode d'exercice des avocats du barreau des Hauts de Seine est atypique puisque 47% d'entre eux exercent *en qualité de salarié*⁵. Les barreaux de Lyon, Nantes, Rennes et Grenoble quant à eux, compte une majorité d'avocats exerçant *en qualité d'associé*. Enfin, le barreau de Paris, comme nous l'avons vu, compte 40,4% d'avocats exerçant *en qualité de collaborateur*.

Parmi les barreaux dont l'effectif dépasse cent avocats, c'est dans les deux barreaux Corse que la proportion d'avocats exerçant à titre individuel est maximum (83,5% à Bastia et 80,8% à Ajaccio) et dans celui de Tours qu'elle est la plus faible (18,6%). On observe également des variations importantes pour les autres modes d'exercice. Par exemple, au barreau Paris, 40,4% des avocats exercent en qualité de collaborateur contre aucun à Bastia.

Au plan national, quatre barreaux ne comptent aucun avocat exerçant en qualité de collaborateur et quarante barreaux ne comptent aucun avocat exerçant en qualité de salarié (voir annexe 1, tableau A6).

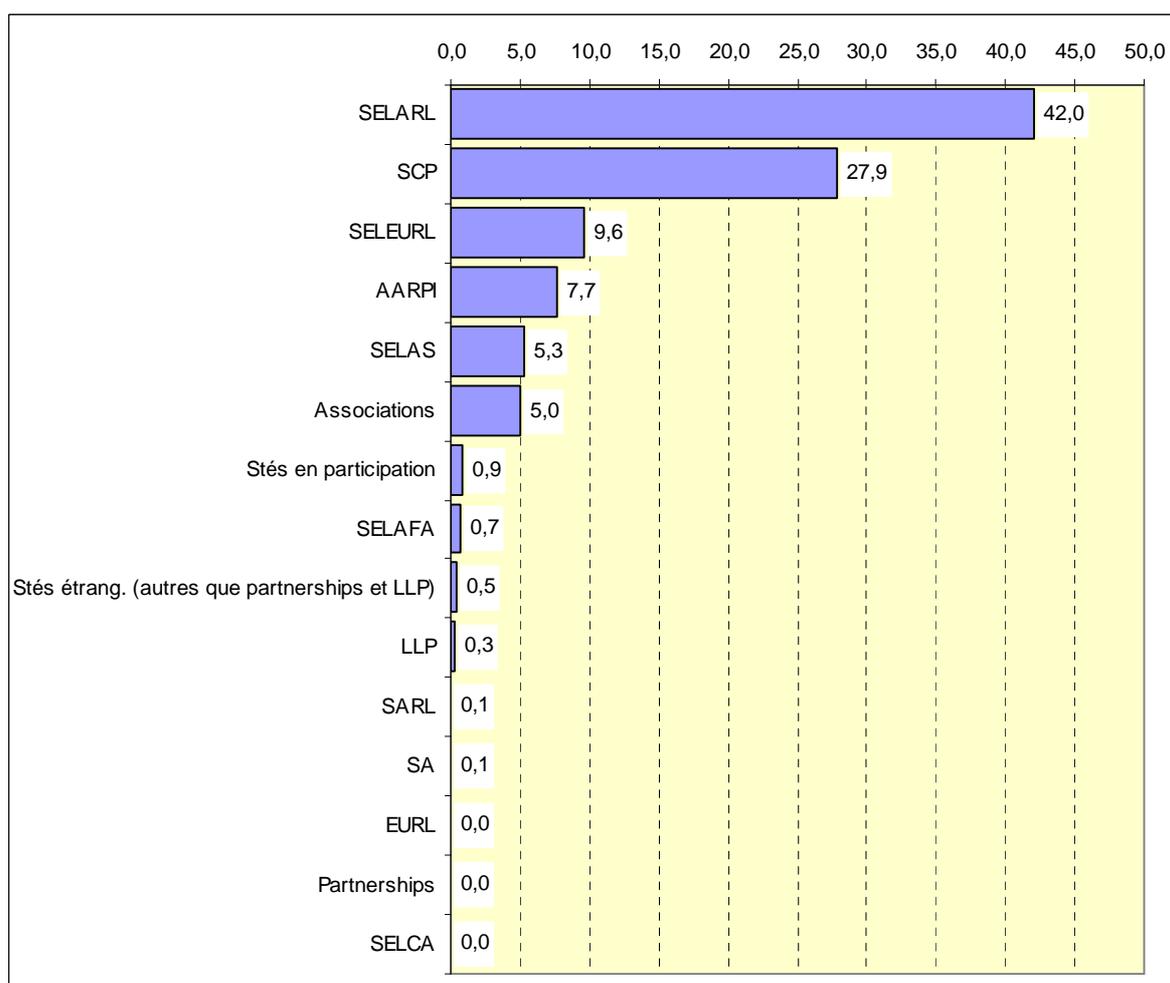
⁵ Ce particularisme s'explique par le fait qu'au moment de la fusion des professions d'avocats et de conseils juridiques, ce barreau était constitué d'un grand nombre d'avocats anciens conseils juridiques, qui travaillaient dans des cabinets ayant le statut de sociétés commerciales, et dont la quasi-totalité des membres étaient salariés.

3. LES GROUPEMENTS D'EXERCICE

Les avocats exerçant en groupe peuvent le faire au sein de différentes formes de structures.

Au 1^{er} janvier 2016, on compte 8 440 groupements d'exercice dont plus de la moitié sont des sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (y compris SELEURL). Les sociétés civiles professionnelles (SCP) arrivent en seconde position et représentent 28% des groupements, suivies des associations qui représentent 13% (y compris AARPI) - **Figure 7 et Tableau 16** -.

Figure 7
Répartition nationale des groupements d'exercice en 2016



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

Au niveau national, le nombre moyen de groupements par barreau s'élève à 51 et à 35 hors barreau de Paris. La moitié des groupements se concentrent sur huit barreaux, dont plus de trois sur dix dans le seul barreau de Paris (32%).

Les SELARL (y compris SELEURL) sont majoritaires dans tous ces barreaux, à l'exception de ceux de Toulouse, Montpellier où les SCP sont les plus nombreuses - **Tableau 16** -.

Certaines formes de groupements d'exercice ne sont que très peu représentées, notamment les sociétés d'exercice libéral en commandite par actions (une à Lyon seulement) et les partnerships (une à Paris et une autre à Aix-en-Provence).

Tableau 16
Répartition des groupements d'exercice par barreaux en 2016 (%)
Onze barreaux comptent plus de 100 groupements

Barreau	Nombre total de groupements	SELARL	SCP	SELEURL	AARPI*	SELAS	Associations	Sociétés en participation	SELAFA	Sociétés étrangères autres que les partnerships et LLP	LLP**	Autres***
TOTAL	8 440	42,0	27,9	9,6	7,7	5,3	5,0	0,9	0,7	0,5	0,3	0,3
<i>dont :</i>												
PARIS	2 712	24,9	13,1	28,7	16,0	7,9	6,2	0,3	0,6	1,4	0,8	0,0
LYON	480	77,1	13,3	1,0	2,1	5,4	0,2	0,0	0,6	0,0	0,0	0,2
TOULOUSE	332	43,7	46,4	0,0	4,8	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MARSEILLE	218	56,4	22,0	0,0	0,0	0,9	19,7	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5
BORDEAUX	197	59,9	29,4	0,0	2,0	8,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
RENNES	138	72,5	19,6	0,0	2,2	0,0	4,3	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0
MONTPELLIER	137	39,4	51,1	0,0	5,1	2,2	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
LILLE	134	56,7	23,1	0,0	8,2	1,5	10,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
NANTES	134	80,6	12,7	0,7	3,0	2,2	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0
GRENOBLE	126	57,9	38,1	0,8	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4
NICE	104	33,7	50,0	0,0	2,9	0,0	12,5	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0

Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, **Limited liability partnerships, *Sont inclus dans cette catégorie les partnerships, les SELCA, SA, SARL et EURL.*

Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A7a).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

Entre 2006 et 2016, le nombre de groupements a augmenté de 65% passant de 5 124 à 8 440 groupements. Le nombre de SELARL a été multiplié par 2,1 étant passé de 1 718 à 3 545, tandis que celui des SCP est resté stable, autour de 2 300 - **Tableau 17** -. La répartition selon les formes de groupements s'est beaucoup modifiée au cours des années 2006-2016. Les SCP qui jusqu'en 2008, occupaient la première position, laissent leur place aux SELARL (y compris SELEURL) dès 2009, dont la part n'a cessé d'augmenter. En effet, elle est passée de 34% en 2006 à 51,6% en 2016. Parallèlement, la part des SCP a connu une progression inverse, passant de 45% en 2006 à 28% en 2016 -**Tableau 18** -.

Entre 2015 et 2016, parmi les six formes de groupements les plus représentées, ce sont les AARPI qui ont le plus augmenté. On en dénombre 83 de plus, soit une augmentation de 15%. - **Tableau 17** -.

Tableau 17
Evolution du nombre de groupements d'exercice
Variation 2015-2016 (%)

Forme des groupements	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016 (%)
TOTAL	5 124	6 467	6 837	7 534	7 570	8 116	8 440	4,0
SELARL	1 718	2 828	2 979	2 992	3 043	3 342	3 545	6,1
SCP	2 284	2 252	2 327	2 457	2 327	2 361	2 354	-0,3
SELEURL	17	92	179	595	663	737	810	9,9
AARPI*	-	236	335	450	491	566	649	14,7
SELAS	83	202	265	295	340	408	446	9,3
Associations	672	594	526	525	487	478	422	-11,7
Sociétés en participation	37	52	66	70	57	76	73	-3,9
SELAFA	189	112	80	69	83	59	57	-3,4
Sociétés étrangères autres que les partnerships et LLP	1	12	33	31	31	36	39	8,3
LLP**	-	43	19	20	24	24	22	-8,3
Autres***	123	44	28	30	24	29	23	-20,7

Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, **Limited liability partnerships, *Sont inclus dans cette catégorie les partnerships, les SELCA, SA, SARL et EURL.*

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

Tableau 18
Evolution de la structure des groupements d'exercice (%)

Forme des groupements	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL	100,0						
SELARL	33,5	43,7	43,6	39,7	40,2	41,2	42,0
SCP	44,6	34,8	34,0	32,6	30,7	29,1	27,9
SELEURL	0,3	1,4	2,6	7,9	8,8	9,1	9,6
AARPI*	-	3,6	4,9	6,0	6,5	7,0	7,7
SELAS	1,6	3,1	3,9	3,9	4,5	5,0	5,3
Associations	13,1	9,2	7,7	7,0	6,4	5,9	5,0
Sociétés en participation	0,7	0,8	1,0	0,9	0,8	0,9	0,9
SELAFA	3,7	1,7	1,2	0,9	1,1	0,7	0,7
Sociétés étrangères autres que les partnerships et LLP	0,0	0,2	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5
LLP**	-	0,7	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Autres***	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3

Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, **Limited liability partnerships, *Sont inclus dans cette catégorie les partnerships, les SELCA, SA, SARL et EURL.*

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

4. LES SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE PROFESSION LIBÉRALE

Depuis le décret n°2004-852 du 23 août 2004 les avocats peuvent constituer une société de participations financières de profession libérale (SPFPL). Au 1^{er} janvier 2016, on dénombre 377 sociétés de participations financières de profession libérale. La quasi-totalité de ces sociétés possèdent un capital détenu exclusivement par des avocats. Seules onze sociétés de participations financières de profession libérale ont un capital ouvert à d'autres professions. - **Tableau 19** -.

Tableau 19
Répartition des sociétés de participations financières de profession libérale
Dix-neuf barreaux comptent plus de quatre SPFPL

Barreau	TOTAL		dont le capital est détenu exclusivement par des avocats	dont le capital est ouvert à d'autres professions
	Nombre	%		
TOTAL	377	100,0	366	11
<i>dont :</i>				
PARIS	129	34,2	124	5
NANTES	25	6,6	23	2
RENNES	23	6,1	23	0
TOURS	13	3,4	13	0
SAINT-ETIENNE	11	2,9	11	0
BORDEAUX	10	2,7	9	1
LA ROCHE-SUR-YON	9	2,4	9	0
AGEN	8	2,1	8	0
ANNECY	8	2,1	8	0
MARSEILLE	7	1,9	7	0
BAYONNE	7	1,9	7	0
CAEN	6	1,6	6	0
HAUTES-ALPES	6	1,6	6	0
LYON	6	1,6	6	0
TOULOUSE	6	1,6	6	0
STRASBOURG	5	1,3	5	0
LILLE	5	1,3	5	0
GRENOBLE	5	1,3	5	0
AVIGNON	5	1,3	5	0

Les statistiques détaillées relatives au nombre de SPFPL sont présentées en annexe1 (tableau A7b).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

Près de la moitié des SPFPL sont réparties sur trois barreaux : ceux de Paris (34%), Nantes (6,6%) et Rennes (6,1%).

5. LES MENTIONS DE SPECIALISATION

Le décret n°2011-1985 du 28 décembre 2011 détermine les conditions d'obtention et d'usage des mentions de spécialisation des avocats. Avec ce texte, le régime de l'accès aux mentions de spécialisation a substantiellement été simplifié, et orienté vers une logique essentiellement professionnelle. Désormais, les avocats passent un entretien-discussion avec un jury spécialisé qui procède à leur audition, à partir des éléments de leur dossier, dont l'objectif est de valider leurs compétences professionnelles. Egalement dans une optique de simplification, le décret a limité à deux le nombre des mentions susceptibles d'être usitées par un même avocat. Les avocats spécialistes sont par ailleurs astreints à une obligation de formation continue renforcée dans le ou les domaines de la spécialité revendiquée. L'arrêté du 28 décembre 2011 a fixé la nouvelle liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat.

- **Forte concentration des mentions de spécialisation**

Au 1^{er} janvier 2016, 8 466 mentions de spécialisation ont été recensées au niveau national. On observe ici encore une forte concentration géographique : onze barreaux regroupent la moitié des mentions de spécialisation. Les avocats du barreau de Paris arrivent en tête avec 1 322 mentions, soit 15,6% de l'ensemble. Par ailleurs, dans dix barreaux, les avocats ne sont titulaires d'aucune mention.

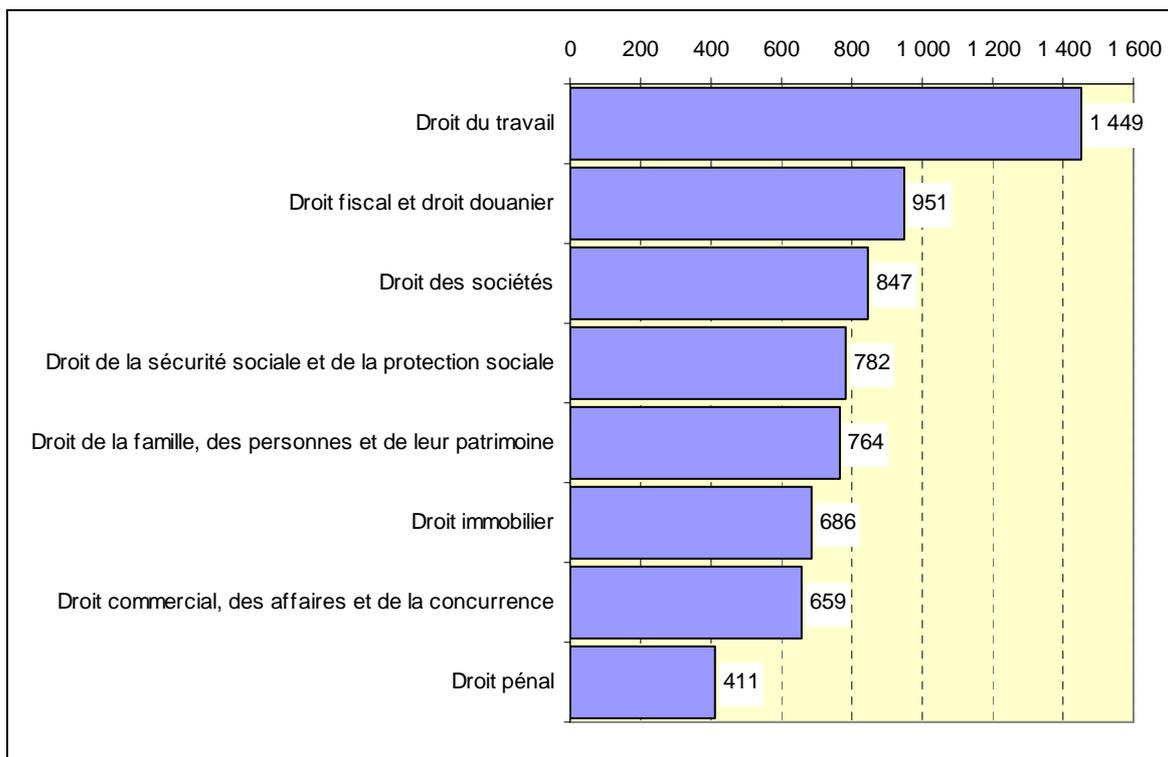
Tableau 20
Onze barreaux concentrent la moitié des mentions de spécialisation

Barreau	Nombre de mentions de spécialisation	%	Cumul (%)
TOTAL FRANCE ENTIERE	8 466	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	1 322	15,6	15,6
LYON	559	6,6	22,2
MARSEILLE	400	4,7	26,9
HAUTS DE SEINE	300	3,5	30,5
LILLE	294	3,5	34,0
MONTPELLIER	288	3,4	37,4
BORDEAUX	263	3,1	40,5
TOULOUSE	261	3,1	43,6
RENNES	189	2,2	45,8
NANTES	177	2,1	47,9
STRASBOURG	168	2,0	49,9

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

Plus de la moitié des mentions sont concentrées sur cinq mentions. Le droit du travail arrive en première position, représentant 17,1% des mentions, suivi du droit fiscal et douanier (11,2%), du droit des sociétés (10%), du droit de la sécurité sociale (9,2%) et enfin du droit de la famille et des personnes (9%) - **Figure 8** -.

Figure 8
Répartition nationale des mentions de spécialisation au 1^{er} janvier 2016
Huit mentions regroupent plus des trois-quarts d'entre elles



Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A8)

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

Faible au plan national, la part de certaines mentions de spécialisation peut être non négligeable localement. Ainsi, le droit rural par exemple représente plus de 10% dans huit barreaux, dont Beauvais et Alençon. Il s'agit de barreaux dans lesquels le nombre total de mentions est réduit (inférieur à 20).

- **Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation**

Toutes matières confondues, le taux de spécialisation des avocats inscrits au tableau s'élève à 13%. Ce taux varie considérablement d'un barreau à l'autre. Ainsi, parmi les barreaux composés de plus de cent avocats, ce taux est de 36% au barreau de Besançon et de 1,9% au barreau de Saint-Denis de La Réunion.

- **Un nombre de mentions de spécialisation en baisse**

Entre 2015 et 2016, le nombre de mentions a connu une baisse de 14% au plan national (1 393 mentions de moins).

Cette diminution s'explique par le fait qu'en 2015 certaines « anciennes » mentions de spécialisation étaient encore recensées dans les bases de données des barreaux. Cette baisse est imputable pour une très grande part à celle enregistrée devant le barreau de Paris qui recense 1 096 mentions de moins qu'en 2015 (-45%).

6. LES AVOCATS ETRANGERS

6.1 La répartition géographique des avocats étrangers

Au 1^{er} janvier 2016, 2 177 avocats étrangers ont été recensés sur l'ensemble du territoire, soit 53% de plus qu'en 2006 (752 avocats étrangers supplémentaires). Parmi les quinze barreaux qui comptent au moins dix avocats étrangers, les augmentations relatives les plus fortes concernent les barreaux de Montpellier, Nantes et Lyon. Avec 562 avocats supplémentaires, le barreau de Paris a quant à lui participé à l'augmentation globale à hauteur de 75%.

- **Très forte concentration géographique des avocats étrangers**

Les avocats étrangers sont inscrits au tableau de soixante-quatre barreaux, dont plus des trois-quarts à celui de Paris (1 664). Avec 3,3%, le barreau des Hauts de Seine arrive en seconde position (71) - **Tableau 21** -. Notons que trente barreaux ne comptent qu'un seul avocat étranger et que plus de six sur dix n'en comptent aucuns (100 barreaux).

Tableau 21
Nombre d'avocats étrangers par barreau
Quinze barreaux comptent plus de dix avocats étrangers

Barreau	Nombre total d'avocats	Avocats étrangers			Proportion d'avocats étrangers (%)
		Nombre	%	Cumul	
TOTAL	63 923	2 177	100,0		3,4
<i>dont :</i>					
PARIS	26 792	1 664	76,4	76,4	6,2
HAUTS DE SEINE	2 073	71	3,3	79,7	3,4
BORDEAUX	1 430	47	2,2	81,9	3,3
LYON	2 940	45	2,1	83,9	1,5
NICE	1 035	30	1,4	85,3	2,9
TOULOUSE	1 424	30	1,4	86,7	2,1
MARSEILLE	1 994	29	1,3	88,0	1,5
SEINE-SAINT-DENIS	555	29	1,3	89,3	5,2
MONTPELLIER	1 043	28	1,3	90,6	2,7
STRASBOURG	899	25	1,1	91,8	2,8
LILLE	1 177	22	1,0	92,8	1,9
ESSONNE	321	18	0,8	93,6	5,6
NANTES	956	12	0,6	94,2	1,3
VAL DE MARNE	552	11	0,5	94,7	2,0
AIX-en-PROVENCE	780	10	0,5	95,1	1,3

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

Les avocats étrangers représentent 3,4% de l'ensemble des avocats inscrits à un barreau français. Pour les barreaux dans lesquels ils sont les plus nombreux, cette part varie de 6,2% pour le barreau de Paris à 1,3% à Nantes.

6.2 Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français

Parmi les 2 177 avocats étrangers recensés en 2016, 1 106, soit un peu plus de la moitié sont originaires d'un pays de l'Union européenne (51%) pour la plus grande part d'Allemagne (10%) et du Royaume-Uni (9%).

Depuis dix ans, le nombre des avocats de l'Union européenne inscrits à un barreau français a fortement augmenté passant de 740 à 1 106 (+50%). Outre une partie de l'augmentation due à l'entrée de douze nouveaux pays en 2004 et 2007, cette hausse pourrait également s'expliquer, par la mise en œuvre de plusieurs directives européennes visant à faciliter l'exercice de la profession d'avocats dans un Etat membre de l'Union européenne autre que celui où la qualification professionnelle a été acquise.

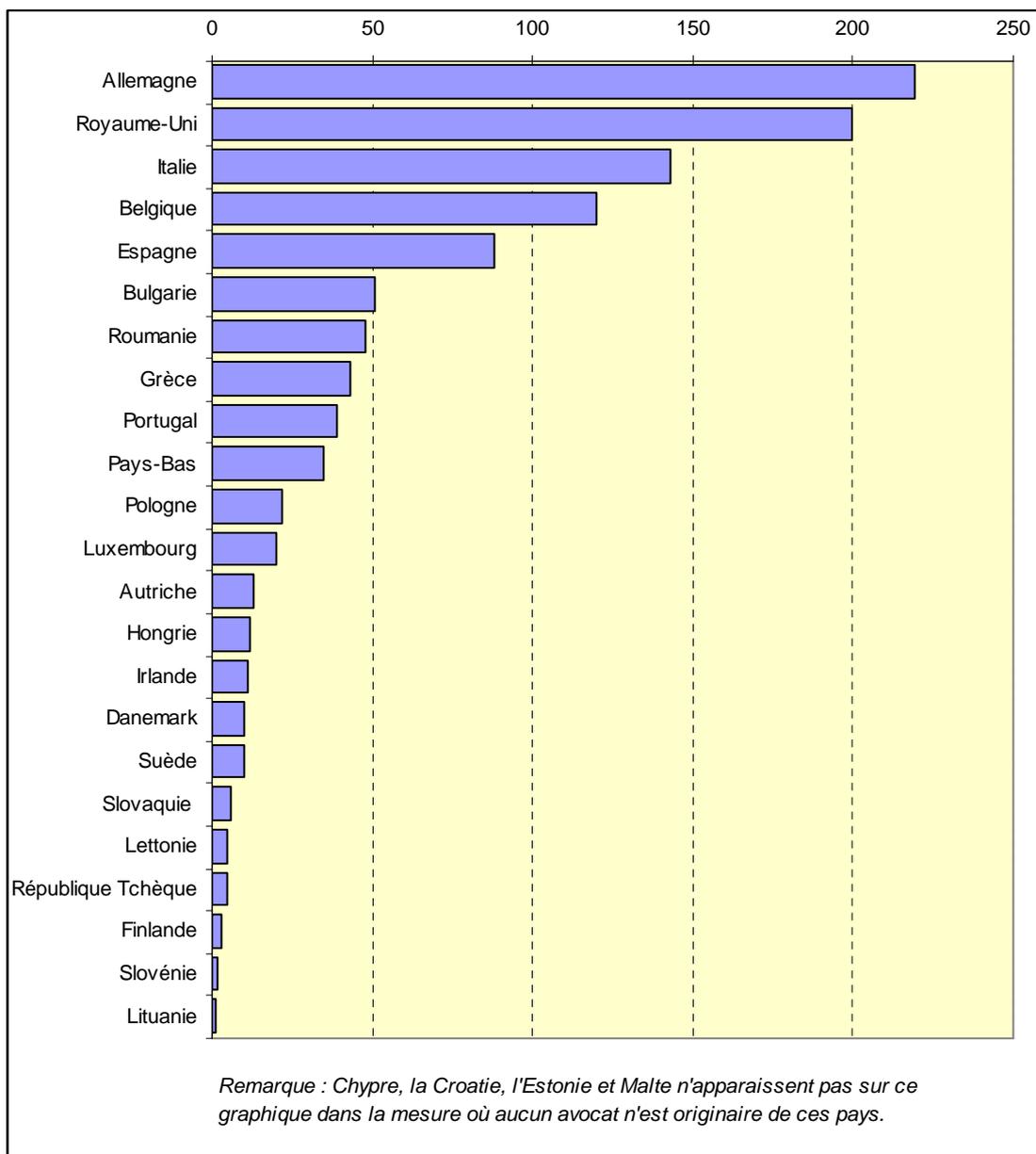
Hors Union européenne, les avocats sont principalement originaires d'un pays d'Afrique (27%) et d'Amérique du Nord (9%). Ils ont augmenté pour leur part de 56% en 10 ans - **Tableau 22 et Figures 9a et 9b** -.

Tableau 22
Répartition des avocats étrangers selon les nationalités
les plus représentées au 1^{er} janvier 2016

Nationalité	Nombre d'avocats étrangers	%
TOTAL	2 177	100,0
TOTAL Union Européenne	1 106	50,8
<i>dont :</i>		
Allemagne	219	10,1
Royaume-Uni	200	9,2
Italie	143	6,6
Belgique	120	5,5
Espagne	88	4,0
Bulgarie	51	2,3
Roumanie	48	2,2
Grèce	43	2,0
Portugal	39	1,8
Pays-Bas	35	1,6
Pologne	22	1,0
Luxembourg	20	0,9
Autriche	13	0,6
Hongrie	12	0,6
Irlande	11	0,5
Danemark	10	0,5
Suède	10	0,5
TOTAL hors Union Européenne	1 071	49,2
<i>dont :</i>		
Afrique hors Maghreb	349	16,0
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	246	11,3
Etats-Unis	134	6,2
Proche et Moyen-Orient	66	3,0
Amérique centrale et du Sud	62	2,8
Canada	54	2,5
Europe centrale et orientale	50	2,3
Chine	33	1,5
Asie non francophone (hors Chine et Japon)	18	0,8
Confédération Suisse	17	0,8
Japon	15	0,7
Europe occidentale (hors UE, Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège)	13	0,6

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016 -"

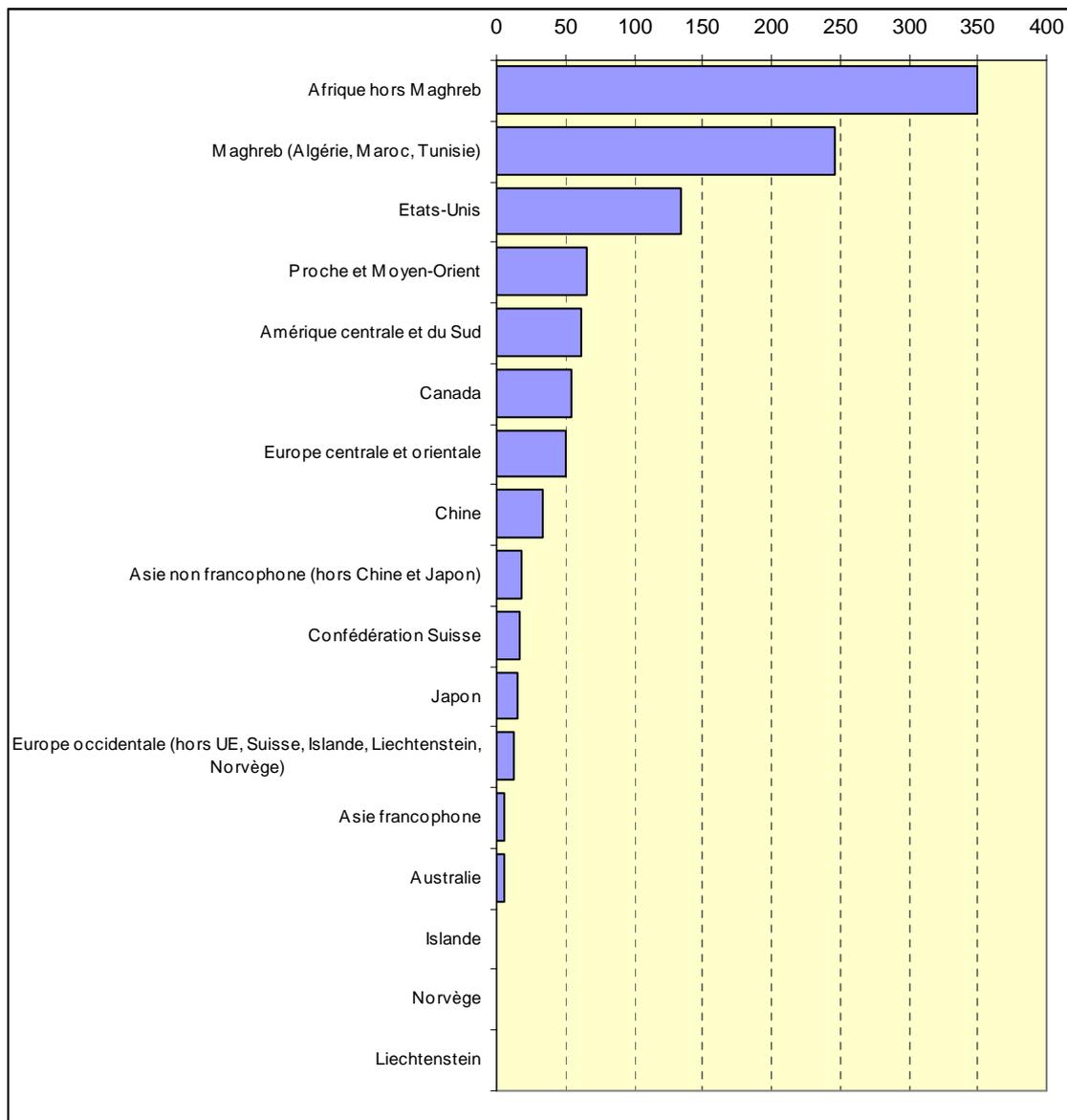
Figure 9a
Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2016
- Union Européenne -



Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A9a)

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016"

Figure 9b
Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2016
- Hors Union Européenne -



Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A9a)

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016-"

6.3 Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine

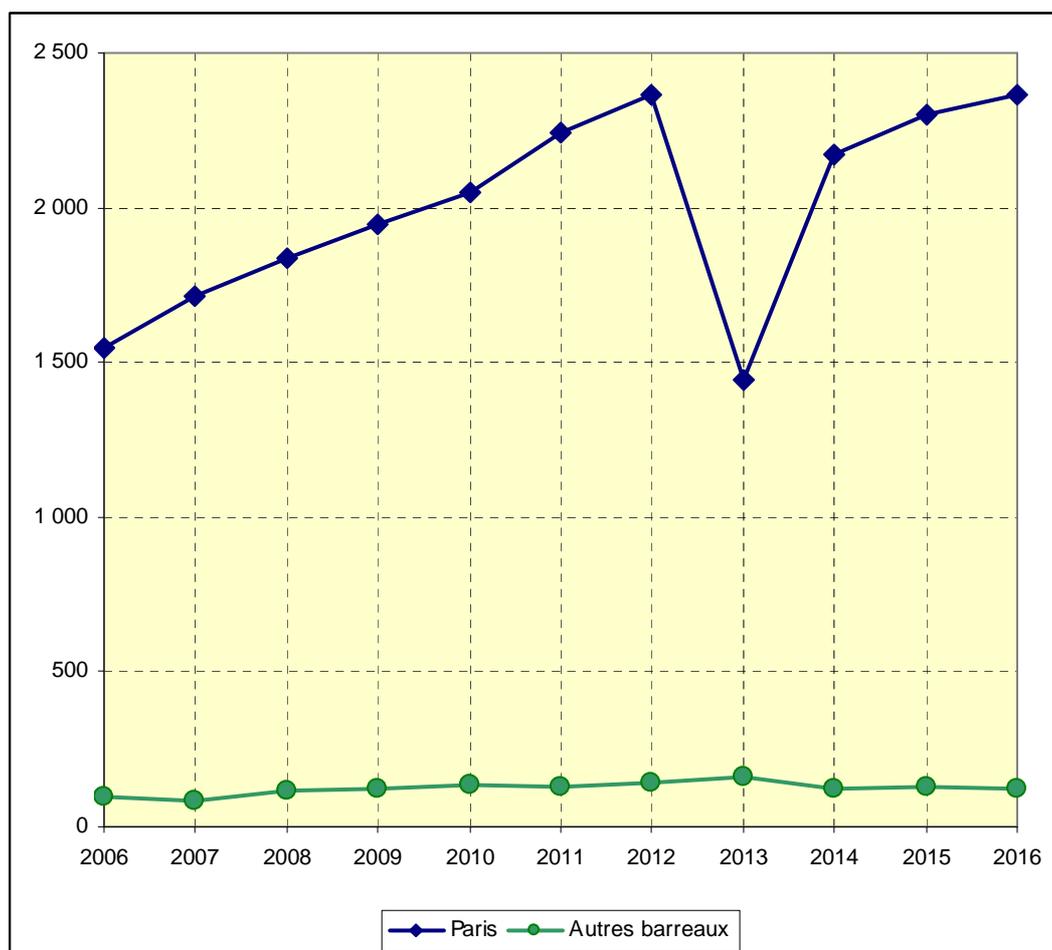
Sur les 1 106 avocats étrangers issus d'un pays de l'Union européenne⁶, plus des trois quarts exercent sous le titre français d'avocat⁷. Pour les deux nationalités les plus représentées, cette proportion atteint 82,6% pour les avocats d'origine allemande et 59,5% pour ceux originaires du Royaume-Uni.

Par ailleurs, treize des dix-sept avocats d'origine suisse exercent sous le titre français d'avocat (*voir annexe 1, tableau A9b*).

7. LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER

Au 1^{er} janvier 2016, 2 485 avocats sont inscrits à la fois à un barreau français et à un barreau étranger, soit 4% des avocats.

Figure 10
Evolution du nombre d'avocats inscrits à un barreau étranger entre 2006 à 2016



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

⁶ Y compris Confédération Suisse, Islande, Liechtenstein et Norvège.

⁷ Il s'agit des avocats ayant passé l'examen de l'article 99 du décret du 27/11/1991 ou ayant bénéficié de l'assimilation de l'article 89 de la loi du 31/12/1971 (Réforme de la loi du 11/02/2004).

La forte baisse observée entre 2012 et 2013 est imputable à une modification d'enregistrement de ces avocats devant le barreau de Paris (-39%)⁸ - **Figure 10** -. En 2016, le nombre d'avocats parisiens inscrits à un barreau étranger atteint un effectif de plus de 2 300, proche de celui de 2012. Celui relatif aux autres barreaux reste relativement stable.

La quasi-totalité (95%) concerne des avocats inscrits au barreau de Paris, les 5% restant se répartissant entre quarante autres barreaux, notamment ceux de Bordeaux (11), Marseille (10) et Strasbourg (10) (*voir annexe 1, tableau A10b*).

Sur les 1 511 avocats inscrits également dans un barreau d'un pays de l'Union européenne, près de quatre sur dix le sont au Royaume-Uni (37%) et un tiers se partagent entre la Belgique (23%) et l'Allemagne (10%).

Hors Union européenne, près des deux-tiers sont inscrits dans un barreau d'Amérique du Nord -Etats-Unis (56%) ou du Canada (8%) et 10% en Suisse – **Tableau 23** - (*voir annexe 1, tableau A10a*).

Tableau 23
Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger selon les pays les plus représentés au 1^{er} janvier 2016

Pays	Nombre	%	% (pour 100 UE et pour 100 hors UE)
TOTAL	2 485	100,0	
TOTAL Union Européenne	1 511	60,8	100,0
<i>dont :</i>			
Royaume-Uni	556	22,3	36,8
Belgique	354	14,3	23,4
Allemagne	148	6,0	9,8
Espagne	125	5,0	8,3
Luxembourg	116	4,7	7,7
Italie	87	3,5	5,8
Grèce	28	1,1	1,9
TOTAL hors Union Européenne	974	39,2	100,0
<i>dont :</i>			
Etats-Unis	544	21,9	55,9
Confédération Suisse	96	3,9	9,9
Canada	80	3,2	8,2
Amérique centrale et du Sud	59	2,4	6,1
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	53	2,1	5,4
Proche et Moyen-Orient	49	2,0	5,0
Asie francophone	42	1,7	4,3

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2016 -"

⁸ En effet, au 1^{er} janvier 2013, les avocats en omission et mis en congés ont été retirés contrairement aux autres années où ils étaient intégrés.

8. LES BUREAUX SECONDAIRES

Le nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux a augmenté de 40% entre 2006 et 2016, passant de 867 à 1 210.

En 2016, la moitié d'entre eux sont situés dans dix-neuf barreaux, dont 16% dans le ressort du barreau de Paris et 5% dans celui de Bordeaux. Dix barreaux ne comptent aucun bureau secondaire - **Tableau 24** -.

Tableau 24
Répartition des bureaux secondaires (%)
La moitié des bureaux secondaires sont répartis sur dix-neuf barreaux

Barreau	Nombre de bureaux secondaires	%	Cumul
TOTAL	1 210	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	199	16,4	16,4
BORDEAUX	61	5,0	21,5
LYON	44	3,6	25,1
MARSEILLE	37	3,1	28,2
MONTPELLIER	25	2,1	30,2
ESSONNE	23	1,9	32,1
VERSAILLES	22	1,8	34,0
NICE	21	1,7	35,7
AIX-en-PROVENCE	20	1,7	37,4
AVIGNON	18	1,5	38,8
TOULOUSE	17	1,4	40,2
VAL D'OISE	17	1,4	41,7
DRAGUIGNAN	15	1,2	42,9
GRASSE	15	1,2	44,1
GUADELOUPE	15	1,2	45,4
ANNECY	15	1,2	46,6
AIN	15	1,2	47,9
LIBOURNE	14	1,2	49,0
ORLEANS	14	1,2	50,2

Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A11).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2016-"

ANNEXE 1

TABLEAUX STATISTIQUES

LISTE DES TABLEAUX

N°	TABLEAUX	Page
A1	Nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel au 1 ^{er} janvier 2016.....	44
A2a	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par barreau et ressort de cour d'appel au 1 ^{er} janvier 2016.....	49
A2b	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par département au 1 ^{er} janvier 2016	54
A3	Répartition des avocats selon le sexe par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2016– - <i>Proportion de femmes inscrites au barreau (%)</i>	56
A4	Evolution du nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel de 2006 à 2016 - <i>Taux d'accroissement 2006-2016 (%)</i> -.....	61
A5	Répartition des avocats honoraires selon le sexe par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2016 - <i>Proportion de femmes (%)</i>	65
A6	Répartition des avocats selon le mode d'exercice, par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2016.....	70
A7a	Nombre de groupements d'exercice par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2016.....	75
A7b	Nombre de sociétés de participations financières de profession libérale par barreau au 1er janvier 2016.....	80
A8	Nombre de mentions de spécialisation par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2016.....	81
A9a	Répartition des avocats étrangers selon leur nationalité de 2006 à 2016 (Taux d'accroissement 2006-2016 (%)).....	88
A9b	Répartition des avocats de l'Union Européenne, de la Confédération Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège selon le titre sous lequel ils exercent au 1er janvier 2016 et leur nationalité - <i>% d'avocats exerçant sous le titre français d'avocat</i> -.....	89
A9c	Répartition des avocats de l'Union Européenne, de la Confédération Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège selon le titre sous lequel ils exercent au 1er janvier 2016 par barreau.....	90

A10a	Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger au 1er janvier 2016.....	91
A10b	Evolution du nombre d'avocats également inscrits à un barreau étranger de 2006 à 2016.....	92
A11	Evolution du nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux de 2006 à 2016.....	94